#### www.centre-alternance.fr



Un site dédié spécialement aux entreprises et aux jeunes intéressés par l'alternance en région centre, le site Centre-alternance.fr vous permet de :

- Déposer votre offre directement en ligne : sans vous déplacer, au moment qui vous convient, en répondant à un questionnaire;
- Consulter la liste des jeunes intéressés par la formation que vous proposez;
- Accéder à des informations concernant :
  - les caractéristiques et conditions de contrats en alternance
  - les centres de formation en région centre
  - les descriptifs des métiers
  - les différents contacts C.A.D.

Ce service est gratuit.

## Le Centre d'Aide à la Décision

## Le Centre d'Aide à la Décision

### L'équipe du C.A.D à votre service

#### Karine VANDERLOOVEN Conseillère Entreprises / Jeunes

Tel: 02.54.08.80.16 k.vanderlooven@cm-indre.fr

#### Alyssia CHENNAF

Conseillère Jeunes Tel: 02 54 08 80 17 a.chennaf@cm-indre.fr

#### Fanny DAMBLANT

Conseillère Jeunes Tel: 02 54 08 80 17 f.damblant@cm-indre.fr

#### Autres contacts:

#### Séverine PERCHAUD

Chargée de développement Tel: 02.54.08.80.22 s.perchaud@cm-indre.fr

#### Lydie ROGER Médiatrice

Tel: 06.30.23.89.81 l.roger@cm-indre.fr

#### Service Formalités Apprentissage :

#### Sylvie FOUCHET

Tel: 02.54.08.80.15 s.fouchet@cm-indre.fr

#### HORAIRES d'OUVERTURE :

du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

#### CENTRE D'AIDE A LA DECISION :

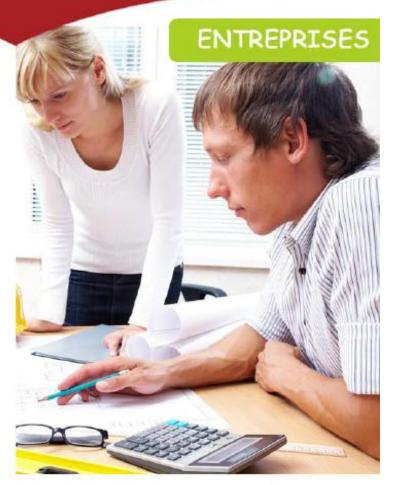
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre 31, rue Robert Mallet Stevens - 36000 Châteauroux Fax: 02.54.08.80.08

avec le concours









Notre objectif: vous ouvrir la voie de l'alternance











## Le Centre d'Aide à la Décision

#### Son rôle

Le C.A.D de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation, d'accompagnement et d'aide au recrutement.

Le CAD assure l'interface entre les entreprises et les publics en recherche de contrats en alternance.



Vous souhaitez former un jeune en alternance ?

#### Ses missions

- PROMOUVOIR les métiers, les filières de formation dans le cadre de l'alternance et faire connaître les débouchés professionnels de l'artisanat.
- INFORMER les publics concernés (jeunes, professionnels et organismes partenaires) sur les métiers et les possibilités d'emploi, sur les perspectives de carrière.
- EVALUER et ACCOMPAGNER les personnes en les aidant à valider leur choix et réaliser leur projet professionnel.
- METTRE EN RELATION les offres et les demandes de formation et d'emploi.

#### Les visites en entreprise

Une chargée de développement vous rend visite en entreprise afin de déterminer vos besoins et vous présenter l'alternance.

## L'accompagnement durant le contrat d'apprentissage

Le Centre d'aide à la Décision et le Service
Formalités Apprentissage de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat vous aident en amont et en aval de
la signature du contrat d'apprentissage : démarches
juridiques, législatives, financières, aides...
La médiatrice peut vous accompagner tout au long
de la période du contrat. Elle a pour mission de
vous accompagner ainsi que votre apprenti pour le
bon déroulement de la formation.

#### STAGE DECOUVERTE DES METIERS de 1 à 5 jours

Le CAD vous propose d'accueillir un jeune durant les vacances scolaires s'il est scolarisé ou à tout moment si ce dernier est actuellement sans solution afin de lui faire découvrir un métier dans une entreprise.

Les conventions et l'assurance sont prises en charge par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Recrutez un apprenti en 2016, c'est bénéficier :

#### AIDES DE LA REGION

D'UNE PRIME A L'APPRENTISSAGE de 1000€ VERSEE PAR LE CONSEIL REGIONAL du CENTRE VAL de LOIRE pour chaque année de formation

Cette prime est réservée aux entreprises de moins de 11 salariés



Une prime de 500€ pour les Maîtres d'apprentissage qui suivent une formation,

droit ouvert par entreprise tous les 3 ans (1 seule prime par entreprise)

Une prime de 500€ pour les entreprises n'ayant jamais embauché d'apprenti (ou pas depuis 5 ans) et qui recrutent un(e) apprenti(e) en niveau 5.

#### DISPOSITIFS DE L'ETAT

AIDE AU RECRUTEMENT DE 1000€ pour l'embauche d'un 1er apprenti ou d'un apprenti supplémentaire / à l'effectif du 01/01.

#### D'UN CREDIT D'IMPOT DE L'ETAT

Toutes les entreprises signataires d'un contrat d'apprentissage bénéficieront d'un crédit d'impôt de la part de l'Etat de 1600€ pour la 1ère année de contrat (à condition de former un jeune sur un niveau III ou inférieur (CAP, Bac...)).

Remarque : Ce crédit d'impôt peut être porté à 2200€ dans certains cas (embauche d'un travailleur handicapé, jeune en contrat CIVIS...)

#### AIDE "TPE jeunes apprentis"

Recrutement d'un apprenti de moins de 18 ans à la signature du contrat pendant la 1ère année de formation : 1100€ par trimestre (soit 4400€/an).

#### www.centre-alternance.fr



Un site dédié spécialement aux entreprises et aux jeunes intéressés par l'alternance en région centre, le site Centre-alternance.fr vous permet de :

- Déposer votre demande directement en ligne : sans vous déplacer, au moment qui vous convient, en répondant à un questionnaire;
- Consulter la liste des entreprises intéressées par la formation que vous envisagez;
- Accéder à des informations concernant :
  - les caractéristiques et conditions de contrats en alternance
  - les centres de formation en région centre
  - les descriptifs des métiers
  - les aides aux apprentis
  - les différents contacts C.A.D.

Le Centre d'Aide à la Décision

## L'équipe du C.A.D à votre service :

Karine VANDERLOOVEN
Conseillère Entreprises / Jeunes
Tel: 02.54.08.80.16
k.vanderlooven@cm-indre.fr



Alyssia CHENNAF Conseillère Jeunes Tel: 02.54.08.80.17 a.chennaf@cm-indre.fr



Fanny DAMBLANT Conseillère Jeunes Tel: 02.54.08.80.17 f.damblant@cm-indre.fr



#### HORAIRES d'OUVERTURE :

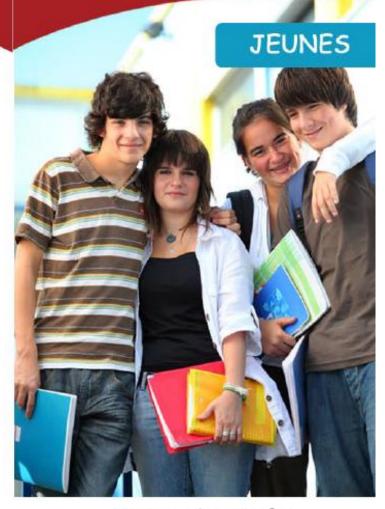
du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

#### CENTRE D'AIDE A LA DECISION :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre 31, rue Robert Mallet Stevens - 36000 Châteauroux Fax : 02.54.08.80.08

www.cma36.fr

# Le Centre d'Aide à la Décision



Notre objectif : vous ouvrir la voie de l'alternance







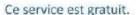












## Le Centre d'Aide à la Décision

#### Son rôle

Le C.A.D de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation, d'accompagnement et d'aide au recrutement.

Le CAD assure l'interface entre les entreprises et les publics en recherche de contrats en alternance.

Vous souhaitez vous former par la voie de l'alternance ?

### Les atouts de l'apprentissage

- Acquérir une expérience professionnelle tout en préparant un diplôme
- Entrer dans le monde de l'entreprise où les savoir-faire professionnels sont recherchés
- Se former en centre de formation et en entreprise
- Signer un contrat de travail et obtenir une rémunération (pourcentage du SMIC).

#### Le Centre d'Aide à la Décision peut vous aider :

- en vous accompagnant dans votre projet professionnel
- en vous proposant des stages "Découverte des Métiers"
- en vous permettant d'avoir des contacts avec des entreprises

#### Les outils

#### Des entretiens individuels

Afin d'approfondir ensemble votre projet professionnel.

## Une aide à l'orientation professionnelle

Une fois la candidature du jeune validée, le C.A.D propose une inscription à la Bourse de l'Apprentissage permettant une mise en relation avec les entreprises qui souhaite un recrutement en alternance.

## Un accompagnement pendant votre recherche

Le CAD reste avec vous jusqu'à ce que vous signez un contrat d'apprentissage.

#### Des stages découverte des métiers de 1 à 5 jours

Le C.A.D vous propose de découvrir un métier dans une entreprise durant les vacances scolaires si vous êtes scolarisés ou à tout moment si vous êtes actuellement sans solution.

#### Bénéficiez de l'appui du C.A.D pour :

- la recherche d'une entreprise
- la signature des conventions de stage conclues entre l'entreprise et la famille,
  - la prise en charge de la convention et de l'assurance

#### Les partenaires

Le C.A.D travaille en collaboration avec différentes structures :

- Les CFA du département (le CFA des Métiers, le CFA du Bâtiment, le CFA Agricole, le CFSA, le CFAI et les Unités de formation en apprentissage)
- Les Missions Locales
- Les Centres d'Information et d'orientation
- Les collèges et lycées du département
- Les organisations professionnelles
- Les organismes de formation (AFPA, GRETA...)
- Cap Emploi
- Les réseaux Information Jeunesse (PIJ, BIJ...)

